

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ÉLECTION DES MEMBRES À LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE TERRITORIALE DE L'ESSONNE ET À LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE RÉGION PARIS ILE-DE-FRANCE

PROCÈS-VERBAL DU RECENSEMENT GÉNÉRAL DES OPÉRATIONS ÉLECTORALES

L'an deux mille vingt et un, le 10 novembre, à 10h00.

Vu :

1. Le code électoral,
2. Le code de commerce,
3. L'arrêté ministériel PME12108047A du 18 mars 2021 portant convocation des électeurs et au dépôt des candidatures pour l'élection des membres des chambres de commerce et d'industrie,
4. L'arrêté ministériel PME12128855A du 23 septembre 2021 portant création d'un système de vote électronique en vue des élections des membres des chambres de commerce et d'industrie (scrutin du 27 octobre au 9 novembre 2021),
5. L'arrêté du préfet de région Ile-de-France du 19 avril 2021 relatif à la composition de la chambre de commerce et d'industrie de la région Paris Ile-de-France,
6. L'arrêté du préfet de région Ile-de-France du 19 avril 2021 portant modification de l'arrêté IDF-2021-03-01-003 déterminant le nombre de sièges au sein de la Chambre de commerce et d'industrie territoriale de l'Essonne et leur répartition entre catégories et sous-catégories professionnelles,
7. L'arrêté du préfet de l'Essonne n°2021-PREF-DRCL/635 du 14 septembre 2021 portant institution de la commission d'organisation des élections des membres de la chambre de commerce et d'industrie territoriale de l'Essonne lors du scrutin du 27 octobre au 9 novembre 2021,
8. L'arrêté n°2021-PREF-DRCL/690 du 6 octobre 2021 fixant les candidats aux élections de la chambre de commerce et d'industrie territoriale de l'Essonne et de la chambre de commerce et d'industrie de région Paris Île-de-France du 27 octobre au 9 novembre 2021,
9. Les listes d'émargement.

L'ensemble de ces documents a été mis à la disposition des membres de la Commission des opérations électorales.

La commission d'organisation des élections composée de :

- Mme Laurence BOISARD, Directrice des relations avec les collectivités locales, représentant le préfet de l'Essonne, président de la Commission ;
- M. Alexandre DEHE, Vice-Président du tribunal de commerce d'Évry, représentant le président de la juridiction de première instance compétente en matière commerciale dans le ressort de laquelle est situé le siège de la chambre de commerce et d'industrie ;

- M. Didier DESNUS, Président de la chambre de commerce et de l'industrie de l'Essonne ;
- M. Patrice COUSIN, Membre de la chambre de commerce et d'industrie de la région Paris Île-de-France ;
- M. Jean-François ROMANET-PERROUX, Directeur général de la chambre de commerce et d'industrie territoriale de l'Essonne, assurant le secrétariat de la commission,

s'est réunie en séance publique, conformément aux dispositions de l'article R. 713-24 du code de commerce pour procéder au dépouillement des votes en vue de désigner les membres de la CCIR de Paris Ile-de-France et de la CCIT de l'Essonne, en présence des scrutateurs suivants :

- M. Patrick RAKOTOSON
- M. Jean-Marc MORANDI
- Mme Céline COLOMBIES

Pour chaque catégorie et le cas échéant, sous-catégorie professionnelle, la Commission :

- a comptabilisé et conservé les plis non distribués revenus en préfecture (cf. bordereau de réception des enveloppes d'acheminement du matériel de votes) ;
- a dressé la liste des électeurs ayant demandé et reçu un matériel de vote de substitution ;
- a vérifié que le nombre total de votes exprimés correspond au nombre de votants figurant sur la liste d'émargement.

Ces documents sont annexés au présent procès-verbal.

Le résultat est consigné, par catégorie et, le cas échéant, par sous-catégorie, dans les tableaux ci-joints.

CLÔTURE DU PROCÈS-VERBAL OBSERVATIONS DE LA COMMISSION

Pas d'observations de la commission électorale.

Fait à Evry-Courcouronnes, le 10 novembre 2021 à 10h35.

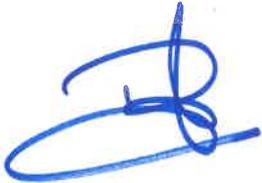
Une copie du procès-verbal et de ses annexes est transmise sans délai :

- au préfet de département du siège de la chambre, accompagné des listes d'émergence ;
- au préfet de région ;
- à la chambre de commerce et d'industrie territoriale de l'Essonne ;
- à la chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile-de-France.

Une copie du procès-verbal et des tableaux, mais sans les documents annexés, est transmise sans délai au ministre en charge de la tutelle à l'adresse suivante : elections-cci.dge@finances.gouv.fr et à CCI France (ccielection2021@ccifrance.fr).

Les membres de la Commission d'Organisation des Elections :

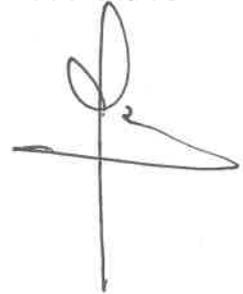
Le président

A blue ink signature consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Les membres

Three blue ink signatures. The top one is a cursive signature with a long horizontal stroke. The middle one is a simpler signature with a horizontal line. The bottom one is a more complex signature with multiple loops and a long horizontal stroke.

Le secrétaire

A blue ink signature that is a stylized cross with a vertical line and a horizontal line, with a small loop at the top.